

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME**
8, place du champ de foire
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2022_1_4

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

L'an deux mille vingt deux, le vendredi 07 janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Gilles Ploquin, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du : 03 Janvier 2022

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHE Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame GANNE Julie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLEAU Thierry, Madame RENARD Annie

Objet : Campagne de stérilisation des chats errants
signature de la convention
2022

Pouvoirs :

Madame ALIX Florence a donné pouvoir à Monsieur PONTINI Daniel
Madame LALANDRE Sophie a donné pouvoir à Madame GIRAUD Isabelle

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame ALIX Florence, Madame LALANDRE Sophie, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Comme chaque année, dans le cadre de la campagne de stérilisation des chats errants, la commune s'engage à verser à la Fondation 30 Millions d'Amis une participation aux frais de stérilisations et de tatouages afin que cette dernière puisse régler directement le(s) vétérinaire(s) choisi(s) par la commune de Mouthiers-Sur-Boëme sur présentation des factures du(des) praticien(s).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire la campagne de stérilisation des chats errants avec la Fondation « 30 millions d'amis » et de recenser 20 chats pour l'année 2022.

Les tarifs sont les suivants :

- 80 € TTC pour une ovariectomie + tatouage I-CAD, soit 40 € à la charge de la Commune,
- 60 € TTC pour une castration + tatouage I-CAD, soit 30 € à la charge de la Commune.

La campagne de stérilisation se déroulera sur le territoire communal du 28 février au 4 mars 2022 inclus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- RECONDUIRE la campagne de stérilisation des chats errants en 2022,
- AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec le Syndicat Mixte de la Fourrière 16, la clinique vétérinaire 1001 pattes et la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 07/01/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 13/01/2022

Le Maire,
Michel CARTERET

